

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire 29 Octobre 2019

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mardi 29 octobre 2019 à 19h40, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Nicole Després Denyse Leduc
René Morin Lise Lebel
Lawrence Brisson

Tous, formant quorum sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur Langis Proulx.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h40.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 164-19

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

SOUMISSION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE QUATRE (4) VENTILATEURS AU CENTRE DES LOISIRS

Résolution No 165-19

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de l'entreprise EFL Électrique Inc. pour l'achat et l'installation de quatre (4) ventilateurs de trente-six pouces dans le Centre des Loisirs, pour la somme de neuf cents quatre-vingt-seize dollars (996.00\$) avant les taxes. De plus, les frais sont intégrés dans le Programme municipalité amies des aînés (MADA).

PROPOSITION D'HONORAIRES DE L'ENTREPRISE ARPO GROUPE-CONSEIL INC. POUR LE RECHARGEMENT DE LA ROUTE CENTRALE SUD.

Résolution No 166-19

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la proposition d'honoraire sur une base horaire de l'entreprise Arpo Groupe-Conseil pour la réalisation des activités suivantes « diriger en collaboration avec la municipalité le processus d'approvisionnement en matériaux, matériel et main d'œuvre. En terme de matériaux, il été prévu dans un premier temps de s'approvisionner en pierre concassée de la carrière Claveau concassage & granulats ltée. de Saint-Narcisse et dans un second temps en gravier concassé de Excavation Jean-Guy Roy de Lac-des-Aigles si requis. En termes de matériel et main-d'œuvre, nous avons trouvé auprès de Pavages Rimouski la machinerie nécessaire à savoir, une niveleuse avec scarificateur, un rouleau à gravier et un chargeur, en plus des opérateurs et du signaleur de chantier pour faire reculer les camions. Le chargeur est requis pour le chargement à la

carrière. Pour le transport des matériaux nous aurons recours à l'association locale des Transporteurs en vrac.

En plus du processus d'achat, un contrôle des coûts sera effectué afin de respecter les limites permises pour l'octroi de contrat de gré à gré auprès des différents fournisseurs retenus et pour respecter le budget de réalisation qui aura été convenu.

En début de projet une visite pour connaître les secteurs à recharger puis en cours de réalisation des visites de surveillance et de suivi.

Plus une vérification des factures des différents fournisseurs avec les recommandations d'usage.

Le budget estimé est d'environ quatre mille huit cent cinquante dollars (4 850.00\$) avant les taxes. De plus, les frais sont subventionnés en totalité par le **«Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018»**.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 167-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lise Lebel que la séance soit levée. Il est 19h55.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

.....
Langis Proulx, Maire-suppléant

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.